

# CAP MENUISIER FABRICANT

Le/la menuisier fabricant conçoit et réalise en atelier des ouvrages en bois et matériaux dérivés destinés à l'aménagement intérieur et extérieur. À partir de plans techniques ou de relevés de mesures, il/elle fabrique sur mesure des éléments tels que des portes, fenêtres, escaliers, meubles, placards ou agencements.

Il/elle sélectionne les matériaux, prépare les pièces, réalise les découpes, l'assemblage et les finitions en utilisant des machines traditionnelles et numériques. Le/la menuisier fabricant veille à la précision des assemblages, à la qualité des finitions et au respect des normes de sécurité et de qualité.

## QUALITÉS REQUISES

- Rigueur et précision
- Habilité manuelle
- Sens esthétique
- Organisation et autonomie
- Avoir le sens des responsabilités

## COMPÉTENCES ACQUISES AU TERME DE LA FORMATION

- Lire des plans et des dossiers techniques
- Assurer la fabrication d'ouvrages en bois et dérivés
- Utiliser des machines conventionnelles courantes chez les artisans et machines à commandes numériques (*fraiseur, découpe laser*)
- Effectuer le contrôle qualité des pièces fabriquées

## RÉMUNÉRATION MINIMALE DE L'APPRENTI (EN BRUT)

	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 <sup>re</sup> année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2 <sup>e</sup> année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
3 <sup>e</sup> année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti pour un temps plein, sauf convention collective plus favorable.

Plus d'informations sur le contrat d'apprentissage et sur le montant du salaire :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R16148>

## SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le/la titulaire de ce diplôme peut travailler dans une entreprise de menuiserie, d'agencement ou de fabrication de mobilier. Il/elle est capable de préparer et fabriquer des ouvrages en bois ou matériaux selon les commandes des clients. En atelier, il/elle participe à la préparation et au suivi de la fabrication à partir d'un dossier technique, respecte les normes professionnelles et applique les règles de sécurité, tout en utilisant les techniques courantes de menuiserie et d'agencement.

### Métiers accessibles :

- Menuisier
- Menuisier fabricant

## POURSUITE D'ÉTUDES

- CAP ébéniste
- Bac pro technicien constructeur bois
- Bac pro technicien de fabrication bois et matériaux associés
- Bac pro technicien menuisier agencement
- BP menuisier

- **Durée de la formation** : 1 an
- **Niveau terminal d'études** : CAP
- **Nature du diplôme** : National - Niveau 3
- **Code diplôme** : 50023447 - **Code RNCP** : 41835
- **Date d'enregistrement de la certification** : 19/12/2025
- **Certificateur** : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse
- **Formation diplômante par apprentissage**
- **Coût de la formation** : Les frais de formation sont intégralement financés par l'OPCO de l'employeur, sans reste à charge pour l'apprenti ou l'entreprise. Le montant de la prise en charge OPCO varie selon la branche professionnelle de l'entreprise et est compris entre 5400€ et 6826€
- **Nombre d'heures de la formation** : 464

## PRÉREQUIS

Pour entrer en CAP Menuisier Fabricant et obtenir son diplôme en 1 an, il est demandé d'être titulaire d'un CAP de la spécialité ou avoir réalisé une 2<sup>nd</sup>e Générale ou technologique ou professionnelle.

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Afin que votre candidature puisse être étudiée, nous vous demandons de vous préinscrire en suivant le lien :

<https://fondation-donbosco.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

En fonction du dossier, un entretien sera organisé, en moyenne un mois après le dépôt du dossier, en présence du ou des responsables légaux, afin de mieux connaître le/la postulant.e, son projet de vie, et de présenter la formation et l'établissement. L'inscription sera validée dans l'espace CFA et vous recevrez un courrier vous informant de la décision prise dans un délai d'un mois ouvrable.

## PUBLIC CONCERNÉ PAR L'APPRENTISSAGE

Les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus.

Dans la limite de 35 ans révolus dans les cas suivants :

- Apprenti signant un nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu
- Précédent contrat de l'apprenti rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté
- Précédent contrat de l'apprenti rompu pour inaptitude physique et temporaire

Ou sans limite d'âge dans les cas suivants :

- Apprenti reconnu travailleur handicapé
- Apprenti envisageant de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme
- Apprenti inscrit en tant que sportif de haut niveau
- Apprenti n'ayant pas obtenu son diplôme et concluant un nouveau contrat avec un autre employeur pour se présenter de nouveau à l'examen

L'accès est également possible dès l'âge de 15 ans révolus à la condition d'avoir achevé le 1er cycle de l'enseignement secondaire et être âgé de 15 ans au plus tard le 31 décembre de l'année d'inscription à la formation. Le postulant doit être de nationalité française, ressortissant de l'UE, de la Confédération Suisse, de l'espace économique européen (Islande, Liechtenstein et Norvège) ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les cours ont lieu en présentiel en classe entière ou demi-groupe.

Les travaux pratiques se déroulent sur le plateau technique dédié.

Un accompagnement personnalisé est mis en place si nécessaire.

## MOYENS MIS À DISPOSITION

### Outils et moyens techniques

- Salles de formation équipées d'ordinateurs et de vidéoprojecteur
- Plateaux techniques avec machines outils
- Outillage individuel et/ou collectif prêté par le centre
- EPI à la charge de l'employeur (non fournis par le centre)

### Équipes pédagogiques, éducatives et de vie scolaire

- Formateurs et formatrices expert-es dans le domaine professionnel enseigné et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine
- Responsable pédagogique
- Référentes handicap et mobilité internationale
- Équipe administrative

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Fiche FORMATION V.01.2026

### INDICATEURS

Tous les indicateurs de performance sont à votre disposition en ligne (effectifs, résultats aux examens des deux dernières sessions, taux de rupture, insertion professionnelle...) :

[www.donbosconice.eu](http://www.donbosconice.eu)

### AMÉNAGEMENT DE LA FORMATION

Les personnes en situation de handicap peuvent directement prendre contact avec le CFAR afin d'envisager des aménagements de la formation.

Contact : [referent-handicap@donbosconice.eu](mailto:referent-handicap@donbosconice.eu)

Les personnes ayant une RQTH peuvent également bénéficier d'un aménagement aux principes de la durée de leur contrat d'apprentissage, voire de la quotité hebdomadaire du temps de formation pratique comme théorique. Elles peuvent passer leurs examens selon d'autres modalités que les examens ponctuels ou par contrôle en cours de formation : la forme progressive, c'est-à-dire en étalant la passation des épreuves sur plusieurs sessions. Ils ont la possibilité de valider un/ou des blocs de compétences.

### RESTAURATION

Les apprentis ont accès à la restauration de l'établissement. En tant qu'apprenti vous bénéficiez d'une aide de 3 € par repas prise en charge par l'OPCO de votre employeur.

### HÉBERGEMENT

Pas de possibilité d'hébergement en centre.

### ACCÈS

**Tram** : Ligne 1-arrêt Palais des Expositions : 450 m-6 mn

**SNCF** : Gare Nice Riquier : 1km-13 mn

CFAR DON BOSCO - 40, place Don Bosco - 06046 Nice cedex

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout renseignement vous pouvez contacter notre référente handicap : [referent-handicap@donbosconice.eu](mailto:referent-handicap@donbosconice.eu)

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1 AN DE FORMATION

Français et Histoire-Géographie Enseignement Moral et Civique	58h
Mathématiques et Physique Chimie	58h
Langue vivante (anglais)	29h
Vie de classe	29h
Education Physique et Sportive	58h

### DOMAINES PROFESSIONNELS

Enseignement technique et professionnel	232h
---	------

### MODALITÉS D'ALTERNANCE

2 jours par semaine de formation sur 29 semaines

Les contenus détaillés sont accessibles en consultant le référentiel de formation :

<https://sti.eduscol.education.fr/textes/referentiel-du-cap-menuisier-fabricant-arrete-du-20-11-2020>

### EXAMEN

Pour réussir son examen, il faut obtenir la moyenne générale et la moyenne aux épreuves professionnelles. Il comporte huit épreuves obligatoires et, au maximum, deux épreuves facultatives (Mobilité ; langue vivante étrangère ou régionale). À chaque unité correspond un bloc de compétences et une épreuve ou sous-épreuve.

Les candidat-es déjà titulaires d'un diplôme de niveau 3 au minimum peuvent être dispensé-es d'une partie des unités. À l'issue de sa formation, le candidat passe l'ensemble des épreuves constituant le diplôme lors d'une même session.

Si vous avez déjà présenté ce diplôme, vous pouvez sous certaines conditions conserver le bénéfice de certaines épreuves. Vous êtes invité à prendre conseil auprès du référent pédagogique avant de déposer votre demande d'inscription.

### EVALUATION ET CERTIFICATION

Dans chaque discipline, l'apprenti-e est évalué-e tout au long de sa formation. L'ensemble de ses résultats est enregistré sur notre ENT. Tous les semestres, l'ensemble des formateurs se réunit en conseil pour faire le bilan de la période et pour communiquer des recommandations à l'apprenti-e.

ÉPREUVE	MODE	DURÉE
<b>EP1</b> - Préparation de la fabrication	Ponctuel écrit	3h
<b>EP2</b> - Fabrication d'ouvrages de menuiserie, agencement ou mobilier (1)	Ponctuel pratique	18h (dont 10 min oral)
<b>EG1</b> - Français et Histoire-Géographie Enseignement Moral et Civique (2)	Ponctuel écrit-oral	2,25h (2h + 10 min) + 15 min
<b>EG2</b> - Mathématiques et Physique Chimie	Ponctuel écrit	1,5h
<b>EG3</b> - Education Physique et Sportive	Ponctuel	
<b>EG4</b> - Prévention Santé Environnement	Ponctuel écrit	1h
<b>EG5</b> - Langue vivante étrangère (3)	Ponctuel écrit	1,06h

(1) dont coefficient 1 pour l'évaluation du chef d'œuvre, uniquement pour les candidats scolaires et apprentis. L'évaluation s'effectue conformément à l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef d'œuvre prévue à l'examen du CAP par l'article D337-3-1 du Code de l'éducation. (2) dont 5 mn de préparation pour l'oral d'histoire-géographie-enseignement moral et civique (3) dont 6mn d'oral individuel.



Contact : Jessy WOLNIEWICZ - Responsable pédagogique  
Tél. 04 93 92 85 82 (L.D) [j.wolniewicz@donbosconice.eu](mailto:j.wolniewicz@donbosconice.eu)  
UAI : 0062093 T - Siret : 304 265 390 00019 - NAF : 85.31 Z